

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 SEPTEMBRE 2014

\*\*\*\*\*

### Création d'un réseau de collecte des eaux usées au niveau des Echelets

Le Maire rappelle que, dans le cadre du projet de mise en conformité du réseau d'assainissement de la commune de Melisey et la réhabilitation de la station de traitement des eaux usées du syndicat, la commune de Melisey et le SIA Melisey/Saint-Barthélémy se sont réunis en groupement de commandes pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre. La mission a été confiée au bureau d'études SAFEGE.

Le Maire rappelle également qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'Agence départementale INGENIERIE70 afin d'accompagner la commune de Melisey et le SIA Melisey/Saint-Barthélémy durant le déroulement des études et des travaux.

Le cabinet SAFEGE, maître d'œuvre de l'opération, a réalisé l'ensemble des études (AVP/PRO) ainsi que les dossiers de consultation des entreprises travaux. La consultation a été découpée en 2 lots :

- Lot n°1 - Réseaux, dont le maître d'ouvrage est la commune de Melisey.
- Lot n°2 - Station, dont le maître d'ouvrage est le SIA ;

Pour le lot n°1; à l'issue de l'analyse des plis, il apparaît que l'offre de l'entreprise ROGER MARTIN est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **178 708.40 HT soit 214450.08 TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise ROGER MARTIN comme attributaire du marché pour un montant de **178 708.40 HT soit 214 450.08 TTC**
  
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de construction d'un réseau de collecte des eaux usées dans le secteur des Echelets conclu avec l'entreprise ROGER MARTIN, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### Renouvellement convention avec ACCA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 18 octobre 2013 autorisant le Maire à signer la convention de l'apport du droit de chasse en forêt communale avec le Président de l'Association Communale de Chasse agréée de MELISEY.

Le bail arrivant à expiration le 5 octobre 2014, il y a donc lieu de le renouveler pour une période de 6 ans, soit du 6 octobre 2008 au 5 octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide de renouveler ce bail pour une période de 6 ans pour un montant annuel de 76.22 €**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec l'ACCA**

## Demande de subvention - Amende de Police – Travaux aménagement sécurité Ecole – Pose de signalisation

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement pour la sécurité aux abords de l'école primaire par l'installation de signalisation visant à améliorer les conditions de circulation et à la protection des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✚ **Adopte l'avant-projet et sollicite** une subvention au titre du département et de la répartition et l'utilisation du produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière

## Demande de subvention - DETR Travaux Rénovation Mairie (chauffage – peinture)

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation du bâtiment Mairie (Reprise des façades et Installation d'une chaudière basse consommation)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Adopte l'avant-projet et sollicite** une subvention au titre de la Dotation des Territoires ruraux (DETR)

## Projet intercommunal de desserte forestière : Demande d'aide financière

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet intercommunal de réalisation de desserte forestière, présentée ci-dessous :

Nature : Création d'une route forestière d'une longueur de 300 ml avec place de retournement.  
Création de pistes en terrain naturel sur une longueur de 2720 ml avec 2 passages busés.  
Reprofilage de pistes existantes en terrain naturel sur une longueur de 3050 ml.

Parcelles cadastrales concernées : Fresse : 0B 196 sur le territoire communal de Saint-Barthélemy  
Melisey : 0F 1233 sur le territoire communal de Fresse  
Saint-Barthélemy : 0F 1232 sur le territoire communal de Fresse

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de **58 101 Euros**. H.T. (T.V.A. en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement ;
- 2) La commune de Melisey est désignée par les communes de Fresse et Saint-Barthélemy comme mandataire du projet  
(cf. convention de délégation de MO).
- 3) Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat à hauteur de 70% du montant des travaux , soit un montant de 40 670,70 Euros.

4) S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 70% d'aides publiques pour cette opération :

Plan de financement :

<b>Financement</b>	<b>Taux</b>	<b>En Euros</b>
Commune de Melisey (fond propre)	67 %	11 687,30 €
Commune de Fresse (fond propre)	14 %	2440,24 €
Commune de Saint-Barthélemy (fond propre)	19 %	3311,76 €
Total autofinancement	100 %	17 430,30 €

5) Désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre ;

6) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Vu pour être affiché le 10 septembre 2014, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,